

Compte-rendu de la séance de l'APEC du jeudi 4 novembre 2021 **Salle polyvalente de Trélex – 18h**

Didier Feller et Nicolas Pellet, PLR de Gland

La séance à 18h15 commence par une déclaration du Président qui clôt l'Assemblée, puisque la Commune de Burtigny n'est pas représentée. Le Président poursuit avec une convocation immédiate pour une nouvelle séance avec un ordre du jour identique, à 18h15, le même jour, qui peut siéger puisque le quorum des membres est atteint (51/81 membres) – selon l'article 13 des statuts de l'Association.

Après l'appel et une assermentation, le procès-verbal de la séance précédente (30 septembre 2021) est approuvé. Le point suivant à l'ordre du jour, le point 4, relatif au projet de budget 2022 fait réagir plusieurs personnes. Des membres de l'Assemblée demandent quelques éclaircissements sur quelques formulations imprécises du rapport de la commission des finances relatif à ce préavis. D'autres membres font remarquer que l'Assemblée avait voté un préavis demandant un amortissement intégral d'un local sécheur (poste 230.3313.90 de la comptabilité) en 2018 et ils sont tout à fait surpris de voir encore des sommes dans les budgets 2021 et 2022. Une autre membre, impliquée dans le contrôle des comptes du dernier exercice, apporte la précision que ce poste est totalement amorti dans la comptabilité 2020. Comme il s'agit d'une somme dépassant CHF 100'000, un amendement est voté pour faire les investigations nécessaires afin de déterminer si cet amortissement est nécessaire dans le budget 2022 et s'il ne l'est pas de modifier ledit budget en conséquence, avec tous les impacts que cela peut avoir. Une fois ce point éclairci et cette réserve émise sur le volume des amortissements du local sécheur, l'Assemblée accepte le projet de budget 2022, plusieurs membres s'abstiennent.

Viennent ensuite les communications du Comité de direction, qui nous informe de l'avancement du projet ; il n'y a pas de retard particulier à ce stade, où l'on prépare les derniers ajustements pour la validation du plan d'affectation de la zone où se situera la nouvelle station et où l'on finalise la réception de tous les dossiers de candidature des différents acteurs (architectes, paysagistes, ingénieurs,...) pour la construction de la station. Le Comité de direction nous donne également un retour quant au récent Audit de la Cour des Comptes du Canton de Vaud concernant le fonctionnement des installations. Une nouvelle réglementation datant de 2019 et concernant les micropolluants doit être prise en compte et certaines parties des installations doivent être mises à jour pour répondre aux nouvelles normes. Le rapport d'Audit ne conclut à aucun dysfonctionnement et dresse plusieurs recommandations pour l'avenir que le Comité de direction nous communique dans une synthèse très efficace.

Concernant le dernier point de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers, plusieurs membres prennent la parole pour commenter un courrier des lecteurs dans le journal de la Côte peu élogieux quant au Comité de direction et à l'Association en général, taxée de passive, molle et peu curieuse. Il se trouve que l'auteur de ce courrier est également membre de l'Assemblée, alors celui-ci prend la parole, nuance un peu les propos et s'engage à s'expliquer plus tard autour d'un verre avec toutes les personnes qui le désirent. Le Président lève l'Assemblée vers 20h25.